

RÉPONSE À LA MOTION 5.06/22

Soutien à l'élaboration d'un traité de non-prolifération des énergies fossiles

Mme Gaëlle Frossard, PS

Suite à l'acceptation de la présente motion, les Services industriels ont procédé à l'inscription de la Ville de Delémont sur le site : <https://fossilfuel treaty.org/geneve>. Nous avons reçu la confirmation de cette inscription. À ce jour, il n'y a eu aucune autre interaction avec cette organisation. L'inscription n'a pas entraîné de frais.

Comme le demande la motion, une information sera faite en collaboration avec le service idoine après les vacances d'été, au cours du troisième ou du quatrième trimestre 2023. Il est prévu de transmettre cette information au travers du *Delémont.ch*, du site web de la Ville et d'un communiqué de presse.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président : Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 13 juin 2023